

Poursuivre un traitement par appareil de pression positive continue (PPC)	N°:	OC-002
	Page :	1 de 2
	Émise le:	2021-08-04
	Prochaine révision :	2024

Professionnels habilités

Infirmières et infirmiers de la clinique externe d'apnée du sommeil

Secteurs d'activité visés

Clinique externe d'apnée du sommeil

Clientèle visée

Usager de 18 ans et plus et suivi par la clinique externe d'apnée du sommeil

Indications

Usager diagnostiqué à l'IUCPQ pour l'apnée du sommeil sous traitement par appareil de pression positive continue dont le rapport CPAP/APAP produit dans la dernière année est optimal :

- indice apnée/hypopnée (IAH) inférieur à 10
- fuites contrôlées

Contre-indications

- Hypersomnolence diurne malgré l'adhésion au traitement
- Inconfort thérapeutique
- Changement de l'état de santé qui pourrait justifier une réévaluation médicale
- Rapport CPAP/APAP sous-optimale IAH supérieur à 10

Interventions diagnostiques ou thérapeutiques

- Poursuivre le traitement préalablement initié par appareil de pression positive continue avec les mêmes paramètres

Activités réservées

Infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

Références

Outils cliniques :

Bibliographie :

Ordonnance Collective

Poursuivre un traitement par appareil de pression positive continue (PPC)	N°:	OC-002
	Page :	2 de 2
	Émise le:	2021-08-04
	Prochaine révision :	2024

Élaborée par :

Geneviève Parent-Racine, conseillère-cadre aux activités cliniques - DSI
Annie Roy-Hallé, infirmière clinicienne, clinique d'apnée du sommeil

Personnes consultées (dernière version) :

D^{re} Caroline Minville
D^r Frédéric Sériès

Validée par (dernière version) :

François Maltais
D^r François Maltais
Chef du Département multidisciplinaire de pneumologie et
de chirurgie thoracique

2021-08-04
Date

Nathalie Thibault
M^{me} Nathalie Thibault
Directrice des soins infirmiers

2021-08-04
Date

Approuvée par :

Marie-Hélène LeBlanc
D^{re} Marie-Hélène LeBlanc
Présidente du CMDP

2021-08-04
Date

Date d'entrée en vigueur : Le 4 août 2021
Révisions antérieures : N/A